

son industrie, améliorer ses conditions d'existence et accroître sa fortune. *Ce n'est qu'avec son travail et ses richesses que l'Allemagne pourra, au lendemain de la paix, faire face aux charges énormes de l'indemnité de guerre.* La valeur de ces facteurs ne dépend pas seulement de la hardiesse et de l'énergie des Allemands, mais aussi de la libre organisation de leur commerce, de leur industrie et de leurs transports, en un mot du libre essor de leur activité économique.

De cette puissance économique de l'Allemagne, les Alliés n'ont d'ailleurs rien à craindre, car c'est d'eux que dépendront désormais le maintien et le développement des forces productives allemandes. C'est d'eux que dépendront, notamment, des conditions constantes et favorables, tant pour l'importation des matières brutes en Allemagne que pour l'exportation des produits industriels fabriqués dans ce pays.

XII

Le Contrôle des Alliés.

Les obligations qui incombent aux États alliés ne sauraient se borner à examiner attentivement la situation financière de l'Allemagne et la réalité de ses ressources disponibles, à exiger le paiement d'une indemnité sur la base de la conscription des richesses, à enregistrer les faits relatifs à cette conscription et à recevoir, à leurs échéances, les sommes versées par l'Allemagne. Leurs obligations embrassent, encore et surtout, les dispositions qui doivent *garantir* l'exacte rentrée de l'indemnité de guerre. Il faut, pour cela, une conduite avisée qui tire parti de toutes les forces encore existantes chez nos ennemis ainsi que de toutes les opportunités. Un contrôle interallié devra donc être établi et maintenu en Allemagne, avec l'appui des armées victorieuses, pour assurer la complète efficacité de la victoire et l'observation rigoureuse du traité de paix. C'est